



DEL 25-082

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 04 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 04 novembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L’an deux mille vingt cinq

Le douze novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le :
04 novembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 04 novembre 2025.

EXCUSÉS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian Poirier) Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE)

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

OBJET : 082. Le Mans Métropole : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilé pour 2024
Rapporteur : Christian POIRIER

Les collectivités doivent présenter à l’assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets avec notamment la mise à jour des indicateurs techniques et financiers et apporte plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l’économie circulaire.

Ce rapport fait apparaître un certain nombre d’indicateurs techniques et financiers concernant les différentes modalités de collecte et de traitement des déchets, le montant détaillé des dépenses et des recettes d’exploitation, ainsi que les évolutions prévisibles du service.

Par rapport à l’année 2023, les tonnages 2024 sont en légère augmentation avec un total de 95 576 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (+ 2 086 tonnes par rapport à 2023), soit une performance de 456 kg/an/hab.

- La performance des Ordures Ménagères résiduelles (49 859 tonnes) est de 238 kg/an/hab (performance équivalente à 2023).
- La performance des collectes sélectives (16 285 tonnes) est de 78 kg/an/hab (-1.3 % par rapport à 2023).
- La performance des collectes en déchetterie (hors gravats) (21 719 tonnes) est de 104 kg/an/hab (+9.5 % par rapport à 2023).



DEL 25-082

- Les autres collectes (encombrants en porte-à-porte, déchets verts en Points d'Apport Volontaire et Textiles) représentent un total de 7 713 tonnes, soit 37 kg/an/hab (+5.7 % par rapport à 2023).

La valorisation énergétique des déchets a permis la production de 162 135 MWh d'énergie thermique (+19 % par rapport à 2023) permettant d'alimenter les réseaux de chaleur ainsi que 49 226 MWh d'énergie électrique (-15% par rapport à 2023).

L'année 2024 a été marquée par :

- le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle déchetterie recyclerie du Mans
- le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la plateforme de déchets verts à Saint-Georges-du-Bois
- l'installation de 136 conteneurs enterrés à Coulaines et à Banjan au Mans
- le tri à la source des biodéchets : gratuité des composteurs et lombricomposteurs, lancement du déploiement des abri-bacs pour la collecte des biodéchets
- la modernisation des déchetteries avec un agrandissement des quais pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublement et des nouvelles filières (articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardin thermiques ainsi que les jouets)

Au vu de ces éléments, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 17 novembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

